



**Procès-verbal de la séance ordinaire  
du Conseil général de la Ville de Boudry  
du vendredi 17 février 2017**

La séance du Conseil général, réuni à la salle polyvalente des Buchilles, à 19h00, est ouverte et présidée par M. Romain Dubois, président.

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal - correspondance
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 ayant pour objet le remplacement des portes de classes à l'étage ainsi que les luminaires dans une classe au collège des Esserts
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la rénovation d'une classe ainsi que les WC sur un étage de l'aile est du collège de Vauvilliers
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 428'000.00 ayant pour cadre diverses mesures d'assainissements sur les réseaux électriques à basse et moyenne tension
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à l'arrêté légalisant les réserves attribuées lors du bouclage des comptes 2015
7. Motion du PLR pour participer au programme "easyvote"
8. Informations du Conseil communal
9. Questions

En introduction, le président souhaite la bienvenue à chacun et profite de cette première séance de l'année 2017 pour adresser à chacun, même si c'est un peu tard, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

## 1. Appel

32 conseillers sont présents. M. S. Agbaro est absent.

Mmes D. Bressoud, G. Frei, C. Maspoli et MM. D. Aubry, P.-A. Cachelin, D. Keller et P. Quinche sont excusés.

La majorité absolue est fixée à 20.

M. K. Atchade est arrivé après le point 3 de l'ordre du jour. Le président, après un rapide examen du Règlement Général de Commune (RGC) déclare que rien ne précise si un conseiller arrivé en cours de séance peut participer ou non au vote. Au nom du bureau restreint, il souhaite l'y autoriser pour cette séance. Il n'y a pas d'opposition. Le nombre des conseillers présents est donc passé à 33, mais la majorité demeure inchangée.

## 2. Procès-verbal - correspondance

Deux corrections doivent être apportées au procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016.

En page 12, début du 4ème paragraphe, au sujet des divers locaux communaux : « Il y a le pressoir Mauler, ceux où il y avait le service des pompiers, etc. » Erreur relevée par M. B. Geiser.

En page 4, M. J. Buschini, au nom du PS avait demandé un vote à l'appel nominal concernant l'amendement proposé. Ci-dessous, le résultat détaillé de ce vote, selon art. 52 du RGC :

A la question « Acceptez-vous l'amendement proposé par le PS afin que la grille salariale ne soit pas appliquée et que le budget soit amendé en contrepartie pour la somme de CHF 15'000.-- ? », les conseillers généraux présents ont répondu de la façon suivante : Abdelkerim Mahamat, oui, Atchade Kolawole, non, Aubry David, oui, Bangana Kassim, oui, Barrigon Daniel, non, Berger Vincent, non, Böhm Jean-Daniel, non, Bove-Righini Saam Esther, non, Bressoud Dominique, oui, Buschini Claude, non, Buschini Elvira, oui, Buschini Jérôme, oui, Cachelin Paul-André, oui, Criado Garcia Daniel, non, Dubois Yann, non, Elber François, oui, Ferreira Prates Eduardo Miguel, oui, Fivaz Meisterhans Aline, oui, Frei Greta, non, Geiser Blaise, non, Keller Denis, non, Keller Stéphane, non, Magnin Ludovic, non, Marti Myriam, non, Mary Aurélien, non, Maspoli Chantal, non, Meisterhans Pierre, non, Moesch Jean-Pierre, non, Moreau Christian, oui, Ott François, non, Quinche Pierre, non, Rousseau Nicolas, oui, Sandoz Alain, oui, Suter Julien, oui, Thomson Bob, non, Vaudroz Patrick, non, Vogel Oberlin Christiane, oui, Weber Marie-José, oui.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Aucune correspondance.

**3. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 ayant pour objet le remplacement des portes de classes à l'étage ainsi que les luminaires dans une classe au collège des Esserts**

M. J.-M. Buschini donne encore une brève information. Il dit que ce rapport est identique à celui des années précédentes, mais il a été complété avec une fiche qui se trouve au dos du rapport, fiche qui détaille les travaux qui ont été effectués l'année passée à la suite à cette même demande de crédit. Ce rapport, autant que le prochain qu'il ne commentera pas, est relatif aux réfections qui sont prévues de façon annuelle dans les deux bâtiments scolaires.

Rapport de M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. F. Ott, au nom du PLR, dit qu'il a examiné avec intérêt ce rapport qui est très explicite et très clair et il en remercie les auteurs. Il remarque que c'est la sécurité qui s'impose. Le remplacement des portes est obligatoire, elles doivent être aux normes. Pour les luminaires LED, il y aura un gain énergétique et un confort visuel pour les élèves. Enfin, il relève que ce crédit de CHF 35'000.00 correspond à celui qui figure dans le budget des investissements 2017, voté par ce conseil l'année passée. Le groupe acceptera donc ce rapport à l'unanimité.

M. Ch. Moreau, au nom du PS, déclare que ces travaux qui seront faits s'inscrivent dans la continuité de ceux qui ont été entrepris en 2016. Il pense qu'ils sont nécessaires. Cela va améliorer grandement la qualité de vie dans ce bâtiment, tant au niveau du confort phonique qu'au niveau de l'éclairage. Le groupe PS va accepter ce rapport, car il s'inscrit dans l'amélioration du bien-être des occupants et également dans une optique d'économie d'énergie.

M. J.-D. Böhm, en son nom, demande concernant la page 4, au dos, concernant le libellé du point 1 : Portes Ei30, en première ligne : estimation CHF 19'000.00, puis adjudication CHF 16'700.00. Il aimerait bien qu'il soit ajouté à ce chiffre les CHF 4'070.00 pour les cylindres électroniques, ainsi le total de l'adjudication serait de CHF 20'770.00 pour un total de facture de CHF 20'918.95.

M. J.-M. Buschini dit qu'effectivement, cela pourrait être présenté comme M. J.-D. Böhm le suggère. Il a raison, les env. CHF 16'000.00 et les env. CHF 4'000.00 font env. CHF 20'000.00.

M. C. Buschini, en son nom, demande s'il y a une nouvelle profession sous le point 5 « Ecaliragiste ».

Sans commentaire de la part du Conseil communal. Le président déclare que la correction sera faite.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

**4. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 ayant pour objet la rénovation d'une classe ainsi que les WC sur un étage de l'aile est du collège de Vauvilliers**

Rapport de M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité des commissaires présents. Toutefois, il a été souligné que le bâtiment du collège de Vauvilliers présente des problèmes importants quand à l'enveloppe extérieure, à la toiture et à la piscine. Problème immédiat, il faut trouver des solutions avec des réparations suffisantes, mais il est souligné que des travaux d'envergure se montant à plusieurs millions sont prévus dès 2020.

M. B. Thomson, au nom du PLR, déclare qu'il a étudié ce rapport avec intérêt et il en remercie les auteurs. Comme le rapport précédent, il est la suite logique dans la rénovation du collège de Vauvilliers, aujourd'hui âgé de 45 ans. D'ailleurs, il aimerait mentionner son appréciation du tableau qui figure sur la dernière page du rapport et qui explique clairement la façon dont le crédit 2016 a été dépensé. Le parti PLR soutient cette demande de crédit d'engagement. De plus, il aimerait mentionner qu'il trouverait intéressant d'avoir un retour plus précis suite aux rénovations déjà entreprises. Par exemple, l'impact sur la facture d'électricité, maintenant que dans 17% des classes les lumières ont été remplacés par les LED. S'il est ajouté le remplacement des lumières dans le sanitaire rénové en 2016, il pense qu'il y aura déjà une économie d'énergie déjà perceptible dans la facture d'électricité. Il apprécierait que le rapport de l'année 2018 puisse inclure cet aspect plutôt que remplir 80% du rapport avec des copié-collé. Il aimerait aussi connaître l'appréciation des enseignants suite aux rénovations entreprises. Par exemple, leur avis sur le fait que les lumières LED règlent leur intensité en fonction de la lumière extérieure. C'est un facteur important pour la suite des travaux de savoir si cet investissement supplémentaire s'avère utile. Une dernière réflexion, il a bien compris que la situation financière de la commune ne permet pas d'entreprendre les rénovations d'une plus grande ampleur dans une seule année, par exemple rénover plusieurs classes en même temps. Néanmoins, il demande si le Conseil communal peut étudier la possibilité de négocier un contrat de 3 ou 5 ans avec les entreprises concernées. Il pense qu'en échange d'une attribution des travaux pendant plusieurs années, il serait possible de négocier un rabais intéressant, ce qui permettrait à la commune de faire des économies et peut-être, rénover 5 classes sur une période de 4 ans au lieu de 4. C'est une question d'économie d'échelle. Avant de conclure, il souhaite ajouter, en son nom, que ce rapport manque un peu de clarté. Cela lui a pris un bon bout de temps de comprendre que le tableau des coûts sur la page 1 représente ce qui est prévu en 2017 et le tableau des coûts de la page 4 représente ce qui était prévu en 2016. Il demande si le Conseil communal peut lui confirmer cette interprétation. Il remercie l'assemblée pour son attention.

M. Ch. Moreau, déclare qu'il est demandé dans ce second rapport un crédit de CHF 50'000.00 pour rénover les classes et les WC. Ce crédit de rénovation est exactement le même que l'année passée. Il s'inscrit, comme le rapport précédent, dans l'optique de l'entretien du bâtiment et de l'amélioration de la qualité de vie des occupants. Ces travaux sont encore échelonnés sur plusieurs années selon le rythme indiqué dans le document. Depuis 1972, seules quelques classes ont été rénovées entièrement. Dans ce but d'amélioration du bien-être des bénéficiaires de ces salles et aussi de réaliser des économies conséquentes à long terme, ces travaux sont nécessaires. Par ailleurs, il est également demandé un crédit pour les WC, car il a fallu les rouvrir étant donné que la population augmente. Malheureusement, comme il y a de l'amiante dans ces locaux, il ne sera pas possible de faire de gros travaux sans occasionner d'énormes coûts. Pour le parti socialiste, ce rapport, comme le précédent, sera accepté.

M. J.-M. Buschini répond tout d'abord à M. J.-P. Mösch, rapporteur de la Commission de gestion et des finances. En effet, il faudra attaquer des travaux plus importants sur l'enveloppe du bâtiment. Pour l'instant, c'est de l'intérieur du bâtiment dont il est question et dans le plan de financement communal, il est prévu de commencer avec les travaux extérieurs en 2020, mais selon les urgences, il faudra voir s'il est possible de maintenir ce rythme-là. Il faudra d'abord procéder à une étude précise pour chiffrer le tout. L'objectif étant de couvrir les façades par une isolation thermique, parce qu'il y a quelques soucis à ce niveau avec les constructions des années 70. Ensuite, il faudra s'occuper du toit parce qu'il est connu qu'il y a des infiltrations d'eau. Certaines menues réparations vont être faites. Mais un jour, il faudra refaire tout le toit. Concernant la question de M. B. Thomson, il lui confirme que c'est bien le récapitulatif des travaux effectués l'année précédente, donc en 2016, qui est mis en dernière page. Cet ajout a été fait suite à la demande de la Commission de gestion et des finances, afin de pouvoir suivre de façon plus précise les travaux faits à la suite de l'acceptation d'un crédit. Ensuite, concernant la proposition de faire plusieurs classes d'année en année. Le calendrier dépend toujours du nombre de classes qu'il faut ouvrir et du nombre d'élèves à accueillir. De plus,

les travaux doivent être impérativement faits pendant la période des vacances d'été. Donc, il n'est pas envisageable de faire 4 ou 5 classes en même temps, financièrement, cela serait peut-être possible, mais le temps manquerait. Il a bien compris qu'il proposait de signer un contrat avec une entreprise sur plusieurs années, mais il n'est pas possible de savoir de façon sûre, si des travaux seront à faire l'année prochaine. Pour l'année scolaire 2017-2018, toutes les salles seront occupées à l'exception d'une, celle qui accueille Am Stram Miam 3, c'est-à-dire où les enfants ne font que manger sur la pause de midi. Cette dernière sera libérée à la rentrée 2018 si la structure d'accueil est terminée. A ce sujet, un rapport sera présenté à la prochaine séance, au mois de mai. Mais, il n'est jamais possible de savoir à l'avance combien de salles de classe, il faudra ouvrir. En janvier, il a reçu des chiffres, il semblait qu'il fallait deux salles supplémentaires à Vauvilliers. C'est pour cela qu'il y aura un déménagement et une rénovation. Il aimerait bien avoir une vision à long terme, mais cela n'est pas possible. Il a été enregistré 131 nouveaux habitants en 2016 et personne ne peut savoir combien d'enfants vont arriver. Les élèves, ils sont là maintenant, mais au fur à mesure qu'ils grandissent, ils quittent aussi le collège. Tout cela est difficilement gérable, même CESCOLE n'arrive pas à faire des projections, comme toutes les autres écoles d'ailleurs. Il espère ainsi avoir répondu à toutes les questions.

M. B. Thomson ajoute qu'il voulait savoir s'il était possible de faire une économie d'échelle étant donné que ces rénovations sont prévues sur une dizaine d'années.

M. J.-M. Buschini lui dit qu'il prend note.

M. D. Schürch rappelle que sur le plan financier, les collectivités publiques, aujourd'hui, ne sont plus les naïves qu'elles étaient il y a 30 ans en arrière. A chaque fois qu'un de ces collègues ou lui-même signent un contrat pour un achat ou pour un investissement, ils négocient dur, ils font jouer la concurrence. Il faut comprendre que le temps où les collectivités publiques arrosaient le privé est terminé. Les marchés publics étant ce qu'ils sont, la concurrence étant ce qu'elle est, il est possible d'économiser beaucoup, même sur un seul objet. Il n'est pas nécessaire d'avoir une certaine masse pour négocier. Simplement si l'entreprise souhaite travailler avec Boudry et éventuellement y retravailler dans deux ou trois ans, il faut qu'elle fasse un effort. Il promet que cela marche bien.

M. J.-M. Buschini pense encore au problème d'amiante qui a été relevé par M. Ch. Moreau. En effet, il est connu qu'il y a de l'amiante dans la colle des catelles des WC et effectivement pour y faire de grandes réfections, il faudrait mettre les mesures nécessaires en place, c'est-à-dire des protections importantes. C'est pour cette raison que pour le moment seuls quelques urinoirs sont remplacés et quelques adaptations sont faites aux WC. Les travaux en profondeur, concernant les catelles, seront entrepris en même temps que la rénovation complète du bâtiment.

Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.

5. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 428'000.00 ayant pour cadre diverses mesures d'assainissements sur les réseaux électriques à basse et moyenne tension**

M. J. Magnin dit que ce rapport est inscrit au budget des investissements, voté par ce conseil en fin d'année passée et que c'est une demande qui revient régulièrement. Eli 10 SA va s'occuper des travaux étant donné qu'elle est le gestionnaire de réseaux et distribution (GRD), que ce soit pour l'électricité ou pour l'eau. Il s'est plongé dans les anciens rapports 2014-2015. Avant, c'était des investissements consentis dans le cadre du budget de la commune (services industriels), puisque c'est seulement depuis fin 2013 qu'Eli 10 SA a été autonomisé et que la commune est devenue

actionnaire de cette dernière. C'est la raison pour laquelle ces crédits reviennent chaque année sous cette forme. Il précise encore que cette année, le crédit est présenté beaucoup plus tôt, c'est-à-dire, en début d'année, ce pour permettre à Eli 10 SA d'entamer les travaux dans l'ordre des priorités et ne pas venir avec cette demande de crédit, comme cela se faisait d'habitude, en milieu d'année, auquel cas, cela retardait passablement les choses pour la planification des travaux. Il ajoute qu'il se réfère toujours au contrôle des différents organismes qui doivent certifier le réseau. En l'occurrence l'organisme par rapport à l'ordonnance sur le courant fort et c'est vrai qu'il est toujours parlé et rappelé, par exemple dans le rapport de 2015, de la nécessité de faire ces changements et ces modifications d'ici fin 2017 comme cela a été prescrit dans le cadre des travaux. La Commission de l'économie publique a souhaité qu'il soit parlé de l'échelonnement de ces investissements. Cela sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance en compagnie d'Eli 10 SA pour qu'il soit apporté aussi un peu de clarté et de « follow-up » par rapport à ces investissements et aussi dire que c'est une nécessité de devoir le faire. A la Commission de gestion et des finances, il y a eu une question du vice-président concernant une station, il a les explications, il pourra y revenir par la suite. Il remercie l'assemblée pour son attention.

Rapport de M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité. La commission a apprécié particulièrement l'information du Conseil communal qui, pour éviter des formules répétitives des demandes de crédits de ce type, proposera désormais un crédit-cadre pour toute la législature, ce qui permettra aussi d'engager les travaux à la meilleure période.

M. F. Ott, au nom du PLR, déclare que le groupe a examiné le rapport et il remercie les auteurs. Il tient à relever effectivement qu'il y a déjà eu des crédits d'engagements dont celui de CHF 190'000.00 qui a été accepté par ce conseil en 2015. Lors de l'examen de ce crédit, à la Commission financière du 2 mars 2015, l'ex-conseiller communal M. L. Schmid a relevé que l'entretien du réseau communal ferait l'objet de demande de crédit régulier. C'est effectivement le cas. Aujourd'hui, il y a cette nouvelle demande de CHF 428'000.00. Ce crédit est inscrit dans le budget 2017 qui a été accepté en décembre 2016. Les travaux sont nécessaires. Le groupe acceptera ce rapport à la quasi unanimité. Il souhaite toutefois que le Conseil général soit régulièrement informé du suivi des travaux, notamment par l'intermédiaire de la Commission de gestion et des finances, sur l'état de ce réseau, quels seront les travaux futurs, par exemple un planning, le montant prévisible et enfin d'être bien informé sur l'évolution du marché de l'électricité qui deviendra prochainement totalement libre, qu'elles en seront les répercussions sur les rentrées financières. Enfin, il souhaite être régulièrement informé sur le déroulement des discussions entre la Commune et Eli 10 SA pour le renouvellement de la convention. Il a parcouru rapidement le programme de législature 2016-2020. A la page 10, M. J. Magnin relevait notamment que la convention GRD entre la Commune et Eli 10 SA mentionne une première échéance décisionnelle au 31 décembre 2017. Il va donc s'agir de reconduire, et au besoin d'amender, ladite convention. C'est pour cette raison qu'il pense que c'est important que le conseil et les commissions concernées soient régulièrement informés sur les possibilités de ce financement, puisqu'effectivement des sommes importantes y seront engagées. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. A. Sandoz, au nom du PS, dit que le groupe a pris connaissance de ce rapport ainsi que du fait qu'il s'agit d'une demande récurrente répondant à une nécessité de maintenir la fiabilité du réseaux électriques en remplaçant de manière régulière et planifiée des installations ayant subi l'outrage du temps et qui ne garantisse plus la sécurité des professionnels qui les manipulent. L'obligation de remplacer des installations est par ailleurs mentionnée dans un rapport officiel, qui a été édité par l'Inspectorat fédéral en charge de surveillance. Néanmoins, nécessité ne fait pas force de loi et certaines voix se sont faites entendre au niveau du groupe. Ces voix, pas discordantes, mais simplement ces voix qui se sont levées, ne voulaient pas s'opposer à cette demande de crédit qui ne peut être sur le fond refusée, par contre certains collègues regrettent que ces demandes aient un

caractère quelques peu systématique et un membre a aussi eu l'impression que ces demandes établies par Eli 10 SA sont plus coûteuses que lorsqu'elles étaient établies par les services industriels. Il serait intéressant de pouvoir se faire une idée sur la base d'un tableau comparatif ou au moins récapitulatif. M. F. Ott s'est référé à une demande de CHF 190'000.00 de 2015, il s'y était aussi replongé et ce qu'il a trouvé intéressant, c'est qu'il y avait cinq armoires de distribution, y compris provisoire et génie civil pour CHF 127'000.00, alors que dans ce rapport, il y a deux armoires, y compris provisoire et génie civil pour CHF 91'000.00. Mais il sait aussi qu'il y a peut-être le génie civil qui peut faire la différence. C'est pourquoi, il aimerait avoir une comparaison un peu plus détaillée. En résumé, il souhaite une plus grande transparence par rapport à ce genre de demande. Pour ce qui est du vote, la majorité des membres du groupe va certainement l'accepter, mais le groupe laisse le choix final à chacun de ses élus. Il remercie l'assemblée pour son attention.

M. J. Buschini, en son nom, se réjouit que M. J. Magnin ait trouvé le pourquoi du comment d'une armoire électrique au milieu de nulle part entre la route des Addoz et la rue des Prés et demande à ce qu'il le dise à l'assemblée.

M. Ch. Moreau, en son nom, déclare faire partie des voix discordantes. Il se pose la question, puisqu'en tant que contribuable, il paie sa facture d'électricité plus ou moins élevée et qu'en plus, Eli 10 SA demande de l'argent à la commune pour l'entretien du réseau. Ce qui le gêne actuellement, c'est le manque de transparence, il aimerait savoir à quoi sert et où va cet argent, celui des factures d'électricité mais également des crédits.

M. J. Magnin remercie les conseillers pour leur question. Il a évidemment noté la transparence, car comme il l'a dit, la Commission de l'économie publique s'est aussi inquiétée de ce point et ce dernier sera repris dans le cadre de cette commission. Par rapport à la dernière question, il dit que c'est vrai que cela coûte, mais il est aussi vrai que la commune est propriétaire de ses réseaux, que cela soit pour l'eau et ça c'est obligatoire ou pour l'électricité. Il faut faire avec car il n'y a pas tellement d'autre choix par rapport au mode qui est actuellement choisi et de par le fait que les autorités ont choisi à l'époque de confier ou d'« outsourcer » ce mandat à Eli 10 SA. Il rappelle que pour cette dernière, la commune est à 30% actionnaire et qu'elle verse un certain nombre de denier, jusqu'à présent c'était CHF 200'000.00 par année forfaitaire et cela permet à Boudry de vivre. De plus, un certain gain est réalisé grâce à cet « outsourcing » des prestations, par exemple, simplement les facturations, mais aussi le fait qu'administrativement, contentieux et autres, ce sont aussi eux qui gère les factures, et cela représente aussi des tâches qui ne sont plus prises en charge par la commune, de même que la gestion des différents droits de timbre et autre. Concernant la question de M. J. Buschini concernant la station aux Addoz, celle qui est actuellement sur le terrain de pétanque, il dit qu'il s'agit d'une station provisoire installée dans le cadre du chantier Addoz-Vitis, d'entente avec la direction de chantier, le bureau Mauler, les Services techniques et bien évidemment Eli 10 SA. Durant ce chantier, la station MT/BT a été refaite et cela faisait partie du crédit d'investissement 2016. Il rassure l'assemblée, Eli 10 SA lui a confirmé par écrit qu'étant donné que les travaux du chantier sont bientôt terminés, cette station dite provisoire doit être prochainement enlevée et l'entreprise Facchinetti s'est aussi engagée à remplacer les poutres du terrain de pétanque et de remettre du sable si c'est nécessaire. Il dit qu'ainsi chacun pourra bientôt profiter à nouveau de ce terrain de pétanque, ce d'autant plus que la belle saison approche. Il remercie l'assemblée de son attention.

M. D. Schürch répond encore à M. Ch. Moreau. Le timbre dans le domaine de l'électricité couvre la charge financière des demandes de crédit qui sont faites dans ce conseil. Concernant le prix des stations de basse-tension, CHF 50'000.00 est un prix relativement courant. C'est une demande de crédit qui sert à l'entretien courant du réseau boudrysan. Chaque année, il faut changer environ trois armoires basse-tension. Pour les stations moyenne-tension, c'est un peu plus compliqué car cela dépend clairement du développement de la commune. Il dit que cette demande de crédit, qui fait

partie de la planification des investissements, est vraiment une demande très ordinaire. C'est un investissement programmé dont il a été question à la Commission de gestion et des finances.

Au vote, ce rapport est accepté à 27 voix contre 1 et 4 abstentions.

## **6. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à l'arrêté légalisant les réserves attribuées lors du bouclage des comptes 2015**

M. D. Schürch présente tout d'abord ses excuses, car c'est une erreur de jeunesse dans l'utilisation de la nouvelle Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) et le nouveau règlement communal sur les finances (RCF). Il n'avait pas tout à fait saisi qu'il fallait faire passer un arrêté lorsqu'il attribuait un certain montant à une réserve quelconque. Il rappelle qu'elles sont les deux réserves. Une première conjoncturelle et la deuxième qui est un préfinancement pour la future structure d'accueil parascolaire. Tout le monde l'avait accepté sur le principe à travers les comptes, toutefois, légalement, il faut passer devant le Conseil général pour que cette attribution soit légalisée. Il dit qu'il faudra prendre cette habitude car le Conseil communal fera certainement d'autres propositions aux comptes 2016, à accepter ou à refuser. C'est important pour la Commune de Boudry au vu de son endettement de pouvoir préfinancer les futurs projets. Il cite les deux projets principaux : la structure parascolaire. Cette dernière est importante pour l'accueil des nouveaux habitants qui sont attachés à cet aspect. L'autre projet est lié à l'hygiène publique, à l'alimentation, c'est la construction d'un nouveau réservoir et si la Commune en a les moyens, elle va aussi tenter de le préfinancer. La réserve conjoncturelle est une réserve de prudence. Il peut imaginer que dans les années à venir, par rapport à ce qui passe dans les communes avoisinantes, Boudry ait tout à coup besoin d'une telle réserve. Par exemple, s'il y avait une diminution importante des recettes fiscales des personnes morales et il veut continuer de l'alimenter, dans tous les cas continuer à faire des propositions pour que ce conseil puisse les valider. Il remercie l'assemblée d'accepter ces rapports qui ne font qu'attester ce qui avait déjà été accepté lors de la séance des comptes 2015 et de son attention.

Rapport de M. J.-P. Mösch, au nom de la Commission de gestion et des finances. Le rapport a été accepté à l'unanimité.

M. N. Rousseau, au nom du PS, déclare que le groupe a lu avec attention ce rapport assez technique et qu'il l'acceptera. C'est une adaptation rétroactive aux nouvelles exigences de l'Etat et il ne voit pas très bien ce qu'il se passerait si ces rapports devaient être refusés.

Au vote, l'arrêté concernant le préfinancement de la structure d'accueil parascolaire est accepté à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté concernant la réserve conjoncturelle est acceptée à 31 voix contre 1.

## **7. Motion du PLR pour participer au programme "easyvote"**

M. A. Mary lit la motion à toute l'assemblée. Par rapport à l'envoi des brochures et à l'explication des votations fédérales et cantonales, il précise que le seuil des 4000 brochures a maintenant été atteint dans le canton de Neuchâtel.

M. J.-P. Leuenberger dit qu'il se réjouit qu'un jeune conseiller général propose cette motion. Il déclare qu'il est très ouvert pour travailler sur cette dernière et quand il voit le peu de coût que cela

implique, il n'a pas de souci de ne pas arriver à l'objectif. C'est une bonne chose pour Boudry. Il se pourrait ainsi que la commune se retrouve sur le podium, peut-être pas à la troisième place, mais à la deuxième. Il dit de se dépêcher.

M. J. Suter, au nom du PS, déclare que la motion présentée est soutenue le parti socialiste de Boudry (PSB). Peu, voire aucune opposition lors des discussions en séance de préparation. Remarque anecdotique et personnelle: ayant plus de 25 ans, il consulte malgré tout les vidéos explicatives des votations fédérales, visibles sur internet et il les recommande à chacun. Elles sont, à son sens, très claires. Il dit que le PSB est ravi de cette motion, parce qu'elle augure d'un soutien sans faille du PLR à l'initiative pour le droit de vote à 16 ans, dans la même logique de soutien à la participation citoyenne des jeunes de notre région. Ainsi, le PSB souhaite remercier le PLR pour cette motion et en particulier les auteurs et signataires. Il remercie l'assemblée de son attention.

Comme cette motion n'est pas combattue, ni par le Conseil communal, ni par les partis, elle est donc acceptée. Le bureau envoie cette dernière au Conseil communal pour examen.

M. C. Buschini fait remarquer une petite erreur de transcription concernant les chiffres en centimes suivis d'un point et d'un trait inutiles dans le document de la motion. Exemple, page 2, point 4 : soit 0.29.- par habitant. Cela sera corrigé.

## **8. Informations du Conseil communal**

M. J.-M. Buschini informe les conseillers généraux qu'ils vont recevoir en primeur le communiqué de presse qui sera ensuite envoyé à toute la population concernant le futur déménagement de certains services de l'administration communale au Pré-du-Chêne. Ce déménagement aura lieu en avril.

## **9. Questions**

M. P. Meisterhans, au nom du PLR, déclare qu'il s'inquiète de l'état des routes de Boudry. Après ce mois de janvier très froid, il a remarqué que les routes avaient souffert. Il aimerait savoir si des dispositions ont été prises en ce qui concerne les travaux publics et les finances.

Mme M. Braghini le remercie de sa question. Effectivement, le mois de janvier était très froid cette année et ceci sur un laps de temps prolongé. Il y a eu de l'humidité, du gel et du dégel, ce qui a provoqué des dégâts importants sur les routes du territoire de Boudry, mais pas seulement, dans plusieurs autres communes du canton, la situation est analogue. La problématique de Boudry, c'est que certaines routes n'ont pas été renouvelées en profondeur depuis leur construction, donc juste après la guerre. De plus, les interventions ont été faites en surface, par couches et comme le caisson de fondation n'est pas assez profond, lors de gel et de dégel, cela cause des nids-de-poule. Sur plusieurs tronçons, il a fallu intervenir d'une façon urgente pour la sécurité des usagers, notamment, à Trois-Rods, aux Addoz et à la route de la Gare. Depuis 2014, pour mieux connaître l'état des routes communales, des analyses ont été faites avec un système avant-gardiste équipé de caméras-laser et ont ainsi permis de voir les endroits les plus problématiques du réseau. Ce sont les suivants : la Vy d'Etra, les Addoz et Trois-Rods. Les services techniques, avec M. P.-A. Ruchti, ingénieur et chef de service, réfléchissent à cette problématique et à comment agir au mieux, cependant, il faut du temps et il ne sera pas possible d'intervenir avant l'été. La Commission d'urbanisme sera aussi interpellée à ce sujet. Il est clair que la commune dispose d'un certain montant annuel, premièrement le budget de fonctionnement, CHF 310'000.00, et aussi CHF 100'000.00 de crédit budgétaire, donc cela fait environ CHF 400'000.00. Actuellement, il a déjà été utilisé quelques dizaines de milliers de francs

pour réparer les trous, toujours pour la question de la sécurité des usagers. Voilà la situation technique, mais il faut aussi se poser la question financière. Comment faut-il envisager cette problématique à l'avenir ? Le Conseil communal y réfléchit. Il attend aussi des prix et des comparaisons. Elle remercie M. Meisterhans pour sa question qui permet certainement de répondre à l'inquiétude de nombreuses personnes parmi l'assemblée.

M. J.-P. Leuenberger ajoute qu'à Boudry, il y a 43 km de routes, comprenant 83 trajets et itinéraires. Notre système de routes vaut environ 70 mio de francs. Pour information, il n'y a que 1700 m de routes cantonales à Boudry, tout le reste appartient à la commune. Cela démontre l'inégalité entre le nombre de kilomètres à entretenir et le budget qui est à disposition. Comme l'a dit, Madame la Conseillère M. Braghini, les services techniques feront l'analyse et marqueront des priorités. Le conseil communal est aussi inquiet de cet état des routes. D'ailleurs, il est lui-même également automobiliste, il sent donc aussi les trous, même s'il a de bons amortisseurs... Il va évidemment faire le maximum. L'état des lieux aujourd'hui, grâce à ce véhicule à laser qui analyse en roulant sur ces itinéraires est le suivant : 20% des routes sont dans un état critique, 50% sont dans un état suffisant et le reste, 30%, sont de bonnes routes.

M. D. Schürch souhaite aborder l'aspect financier car lorsqu'il est parlé de route, il est aussi parlé de beaucoup d'argent et il demande à l'administrateur de présenter un diapositif à l'écran. Sur cette présentation, il est démontré que pendant plusieurs années il y a eu une carence d'entretien. Une ligne rouge indique ce qui aurait dû être fait au minimum et le conseil communal de la précédente législature a décidé d'augmenter les moyens indispensables à l'entretien de ces routes. Simplement les moyens alloués en plus ne suffisent pas à réparer ce qui n'a pas été fait avant. Mais, il ne faut pas le reprocher aux prédécesseurs parce qu'ils avaient décidé d'investir dans la création de nouvelles routes, comme la Baconnière, la route de Perreux qui passe ici devant et les Conrardes. Les moyens qui ont été mis dans ce domaine étaient donc importants. Aujourd'hui, il faut se préoccuper des possibilités existantes pour améliorer les montants, bien sûr, en passant de l'autorité du Conseil général, c'est indiscutable, en particulier à travers les taxes d'équipements. Il rappelle que ces dernières selon la LCAT, en principe sont de 2/3 pour les réseaux en tout genre et à peu près 1/3 pour les aménagements routiers. Aujourd'hui, après avoir cumulé un certain nombre de montants, il a réussi de dégager des moyens supplémentaires pour cette année. Il ne s'engage pas pour 10 ans, car il ne sait pas quel sera l'avenir des finances de la commune en 2018 ou en 2019. C'est un peu tôt pour en parler. Mais il considère que pour 2017 cela sera possible de faire un effort supplémentaire. Il demande à l'assemblée de ne pas trop s'inquiéter. M. P.-A. Ruchti, ingénieur communal vient de faire un rapport très précis, d'ailleurs ce diapositif vient de sa présentation qui a été faite au Conseil communal lundi soir passé. Il estime que cette même présentation devrait, au minimum, être faite à la Commission de gestion et des finances. Il propose à cela M. V. Berger. Il trouve que cela pourrait être un sujet de discussion très intéressant. Le Conseil communal est convaincu qu'il y a un effort à faire, mais il faudra encore décider de quelle envergure il sera.

L'interpellateur est satisfait.

M. Ch. Moreau, en son nom et certainement aux noms d'autres personnes dans la salle ou ailleurs, déclare qu'il avait soulevé, il y a quelques conseils de cela, la problématique du parking dans le quartier de la Gare à Boudry. Avec la construction des villas et des lotissements, le parking qui accueillait autrefois toutes ces voitures a disparu. Le nombre de places est largement insuffisant et il se demande si les places disponibles en location suffisent ou si elles sont réellement louées. Quoiqu'il en soit les voitures parquent le long de la rue, hors-case, dans la bande herbeuse ou plutôt boueuse, ce qui pour finir ne fait pas une très belle image du Plateau de la Gare avec un terrain labouré par temps humide.... Il sait que le quota est d'environ 1 ½ place de parc par habitation, par logement, Mais dans la réalité, cela est tout autre, les habitants ont plutôt 2 voitures et il vous laisse volontiers essayer de conduire la demie. Il sait également que le Conseil communal est limité dans la marge de

manœuvre pour ce qui concerne les places de parc. Mais, il y a un gros problème. Il se demande également si le stationnement limité à 10h, sur les places marquées est applicable sur la bande herbeuse ou pour les gens qui sont hors-case, car les voitures sont garées là 7 jours sur 7. Il demande quel est l'avancement des réflexions à ce sujet.

M. J.-P. Leuenberger le remercie de revenir avec ce sujet récurrent. Tout d'abord, pour être franc, il n'y a pas de solution aujourd'hui. Deuxièmement, la construction a été faite avec l'échelle d'1,1 place de parc par appartement. Pour un 5 ½ pièces, c'est aussi cette norme, mais il y a au moins deux voitures par famille. Le Conseil communal précédent a strictement respecté les directives et les lois. Maintenant, il est en charge de l'aménagement du territoire, c'est donc un sujet qu'il traite tout le temps. Aujourd'hui, il a déjà créé 12 places de parc du côté de la petite zone industrielle et artisanale. Il l'a fait d'autorité sans rien demander à personne et de ce fait, il a consciemment enfreint les règles, inclus l'aspect foncier. Il ne peut pas faire la même chose le long de la route de la Gare parce que les champs appartiennent à quelqu'un d'autre. Les places du parking souterrain, au nombre de 222, sont toutes louées. Cela a été contrôlé. Il essaie vraiment de trouver quelque chose de juste et qui respecterait les règles, mais jusqu'à aujourd'hui, il n'a pas trouvé la solution idéale. Il a aussi contribué à régler le problème du croisement devant la menuiserie Vauthier, où les voitures ne se parquent plus en perpendiculaire de la route, mais parallèlement. L'entreprise Vauthier participe et donne un coup de main en informant ses employés. Il arrivera à l'objectif, mais il faut du temps. Concernant les 10h et le stationnement, cela fait partie de la sécurité, il laisse donc la parole à M. J. Magnin.

M. J. Magnin explique la problématique répressive. Il est clair que l'agent de sécurité, ainsi que ceux des dix communes, c'est-à-dire, jusqu'à Vaumarcus, qui sont dans le même groupement de sécurité publique où il est possible de s'échanger les agents, ne peuvent verbaliser que la voie publique en tant que telle, pour lequel il existe un arrêté, qui régit très clairement l'utilisation de la place. S'il y a un panneau de stationnement qui a été fait pour 10 h et que la volonté serait de le modifier ces 10h ou le régime de stationnement il faut alors changer l'arrêté. Pour cela il y a toute une procédure de consultation et ce n'est qu'après cette démarche qu'un nouveau panneau sera installé et que l'agent de sécurité pourra « bucher ». Maintenant pour les terrains privés et propriétés privées, les champs par exemple, c'est clair que l'agent de sécurité n'a aucun pouvoir de verbaliser. C'est seulement sur dénonciation du propriétaire du bien-fonds que la procédure se met en marche pour dénonciation.

M. Ch. Moreau se dit satisfait de la réponse.

Mme Ch. Vogel Oberlin, en son nom, déclare que plusieurs personnes de la Commune se sont approchées d'elle par rapport à quelque chose d'un peu plus festif, c'est-à-dire la plage de la pointe d'Areuse. Depuis que le nouveau ponton a été fait avec une partie accessible pour les bateaux, certaines personnes qui ont une mobilité un petit peu plus réduite lui ont dit qu'il était assez difficile de pouvoir entrer dans l'eau à cause des cailloux. Elles ne veulent pas enlever les cailloux, mais se posaient la question s'il était possible de mettre une échelle, simplement au bout du ponton pour pouvoir accéder à l'eau depuis ce dernier.

Mme M. Braghini lui répond qu'elle en a pris bonne note et qu'elle transmet cette requête à qui de droit.

Mme Vogel Oberlin dit qu'elle est satisfaite de la réponse.

La séance est levée à 20h20.

Boudry, le 5 avril 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président                      Le secrétaire

*Romain Dubois*

*Vincent Berger*